



Note d'orientation Dispositif ANS 2021 En direction des clubs de Bourgogne Franche-Comté

Vous trouverez dans ce courrier les instructions liées à la nouvelle campagne ANS en lien avec le Projet Sportif Fédéral (PSF) « Handball 2024 ». Vous trouverez l'ensemble des documents liés à cette campagne sur le site de la Ligue dans la rubrique [« service aux clubs => ANS 2021 »](#)

Pour information la campagne d'aide à l'emploi ANS est gérée par les nouvelles DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

Pour toute demande de création ou consolidation d'emploi ou d'apprentissage, vous pouvez contacter votre conseiller. Si vous n'avez pas les coordonnées, vous pouvez contacter le CTF de votre département.

Pour cette campagne 2021 en lien avec le PSF, notre Comité de pilotage territorial est remis en place. Voici sa composition :

Marie-Albert DUFFAIT : président de ligue

Christophe EHRHARDT : représentant des clubs

Joëlle DEMOUGE : CTS coordinatrice

Sabine DUREISSEIX, Stéphanie ARAUJO : commission finance Ligue

Nicolas CLERC : manager général, référent ANS territorial

1 représentant des présidents de comités

1 représentant ANS des CTF

Ce COPIL territorial est épaulé par les 8 référents ANS de chaque comité, que vous pourrez contacter pour vous assister dans votre demande ANS 2021.

Comité 21 : Patrick Mathey (vice-président) : mathey.p@free.fr

Comité 25 : Manon Mairey (secrétaire de direction) : 5225000@ffhandball.net

Comité 39 : Jérôme Rousseau (CTF) : 5239000.jrousseau@ffhandball.net

Comité 58 : Pascal Guerin (président) : 5258000.president@ffhandball.net

Comité 70 : Nicolas Terrier (CTF) : 5270000.nterrier@ffhandball.net

Comité 71 : Emmanuelle Matras (responsable administrative) : 5271000@ffhandball.net (Aide

Plateforme Compte Asso) / Nicolas KEITA (CTF) 5271000.nkeita@ffhandball.net (aide projets clubs)

Comité 89 : Philippe De Haese (CTF) : 5289000.ctf@ffhandball.net

Comité NFC : Cédric Noir (CTF) : 5290000.cnoir@ffhandball.net

Note d'orientation pour le territoire Bourgogne Franche-Comté

Ce dispositif ANS permet aux clubs, comités et ligue de faire une demande de subvention afin de promouvoir leurs projets.

Au niveau territorial, le Copil a mandat pour hiérarchiser les thématiques en fonction de nos priorités en lien avec le projet territorial Bourgogne Franche-Comté.

Les priorités territoriales pour cette campagne 2021 sont les suivantes :

Priorités 1 :

- « Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »
- « Féminisation »
- « Développement des handballs »

Priorités 2 :

- « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »
- « Formation des dirigeant.es et encadrant.es du Handball »

Résumé de la procédure de dépôt des dossiers

(Procédure détaillée dans le GUIDE METHODOLOGIQUE PSF CLUB 2021)

- Vous devez déposer avant le **21 mai 2021** vos actions sur votre espace compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> / [Guide Compte Asso](#)
- La demande de subvention que vous proposez devra comporter impérativement un seul dossier avec au maximum 3 actions.
- Au final, la **subvention** qui pourrait vous être accordée, **ne peut être inférieure à 1500€** et ce, **toutes actions confondues**. Il vous appartient donc de construire des budgets prévisionnels d'actions en fonction de ces éléments.
 - o Il existe 2 exceptions permettant au seuil d'être abaissé à 1 000€ :
 - **Pour les clubs situés en [Zone de Revitalisation Rurale](#)**
 - **Pour les dossiers comprenant au moins une action retenue dans le cadre du plan France Relance** (Volet 1 - Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique)
- Attention votre demande de subvention ne doit pas excéder 80% du budget total de l'action. *Exemple pour une action coûtant au total 2000 € la demande de subvention ne peut être supérieure à 1600 €.*
- Le budget prévisionnel doit OBLIGATOIREMENT être équilibré.

Le code de subvention spécifique à la Bourgogne Franche-Comté est :

1193

L'insertion de ce code dans « Rechercher une subvention » sur le Compte Asso, fera automatiquement apparaître la fiche de subvention ANS PSF de votre territoire.

Pour rappel, vous trouverez sur le site de la ligue dans la rubrique

[« Services aux clubs → ANS »](#)

1. La note d'orientation ANS en lien avec le Projet Sportif Fédéral (PSF)
2. Le Guide Méthodologique pour la Campagne ANS PSF
3. La Note d'orientation territoriale BFC
4. Le Projet sportif fédéral CAP 2024

Nous vous rappelons que 2 webinaires spécifiques ANS vous sont proposés :

Jeudi 8 avril à 18h30 proposé par la FFHB sur la thématique du dépôt de la demande ANS 2021, avec échanges généraux sur la campagne 2021 et le dépôt de votre dossier sur la plateforme compte asso.

Voici le lien pour participer : <https://www.besport.com/l/-fcvicjc>

Lundi 12 avril à 18h30 dans le cadre des « lundis du dirigeants » proposé par la Ligue BFC et les 8 comités, pour vous présenter l'organisation territoriale BFC en lien avec l'ANS : Accompagnement proposé, les priorités territoriales, bien construire son dossier, les erreurs à éviter...

Voici le lien pour participer : <https://conference-ffhandball.zoom.us/j/97484897022>